

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant l'acquisition par la société « Dislog Group SA » de 100% du capital et des droits de vote de la société « Africare SARLAU »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur : Dislog Group SA;**
- **La cible : Africare SARLAU.**

### **Nature de l'opération**

- Prise du contrôle exclusif

### **Secteurs économiques concernés**

- Secteur des dispositifs médicaux

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 octobre 2023.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique par laquelle la société « Dislog Group », société anonyme de droit marocain ayant son siège social à Zone Industrielle Ouled Saleh Bouskoura, Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 403199 (« Dislog Group ») se portera acquéreur de 100% du capital et des droits de vote de la société « Africare », société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain AFRICARE ayant pour activité l'importation et la commercialisation de dispositifs médicaux.

Fait à Rabat le 09 octobre 2023.